

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1016

17 avril 2015

SOMMAIRE

Aida Wedo S.à r.l.	48768	Infinity Investments S.A.	48723
Ares ECSF III (A) Holdings S.à.r.l.	48746	International Financing Partners S.A. - SPF	
Artelis S.A.	48724	48724
Asia Pacific Performance	48725	Italfortune International Fund	48730
Association de soutien " La Vie est Belle ! "		Kandira S.A.	48726
.....	48734	Katla Manager Selection	48727
ATP Invest S.A.	48731	KBC Bonds	48723
BDC Dovana Holdings S.à r.l.	48730	KBC Renta	48722
Capital International Fund	48727	Lecta S.A.	48725
CB - Accent Lux	48731	Luxembourg Investment Company 51	
CGDS Luxembourg Invest S.à r.l.	48732	S.à.r.l.	48737
Chartered Investments Fund UI SICAV		MezzVest Private Debt GP S.à r.l.	48726
.....	48732	Noy Holding S.A.-SPF	48723
Chartered Investments Fund UI SICAV		Orbis Sicav	48733
.....	48729	Pharma Vita S.A.	48754
Credit Opportunity One S.à r.l.	48734	Placeuro	48726
Degroof Equities	48728	Potosi S.A.	48722
Ebony Properties S.à r.l.	48767	SCI-GUO-YE	48765
E.C.M. Promotions s.à r.l.	48766	Select Global	48729
FDH Patrimoine	48724	Sodesoft S.à r.l.	48731
GMPS Group Holding S.A.	48755	Sof-10 Starlight 12 GBP S.à r.l.	48768
Harvester Topco S.à.r.l.	48758	Sotreca	48728
Hasa Invest S.A., SPF	48733	Toy Holding S.A.-SPF	48722
HellermannTyton Beta S.à r.l.	48734	Way International S.A.	48742
iAsset Holding S.A.	48755		

Potosi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.547.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2015 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2014, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2014.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015052796/1023/17.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 avril 2015 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015051517/833/18.

KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

Nous avons l'honneur de vous convier à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le 27 avril 2015 à 15h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Election de Monsieur Jos LENAERTS en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur sont invités à se présenter cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg qui se chargera notamment de collecter leur(s) titre(s) au porteur en vue de leur immobilisation et inscription dans le registre des actions au porteur de la Société.

Référence de publication: 2015052802/755/19.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

—
Extrait du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique date 3.03.2015

L'actionnaire unique a décidé par voie de résolution de accepter la démission de M. Simon Eaves avec effet du 15 Octobre 2014 et la accepte la démission de M. Brendon Barnes avec effet du 15 Février 2015.

L'actionnaire unique a décidé par voie de résolution de nommer M. Robert Stephen Kukulka, née a Connecticut, Etats-Unis de l'Amérique le 04.09.1959 adresse professionnelle au 211 Corniche Street, P.O box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveaux administrateur de catégorie A avec effet du 4.03.2015 et pour un période prenant fin lors de l'assemble générale annuelle à se tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mars 2015.

Pour Infinity Investments S.A.

Référence de publication: 2015038641/17.

(150044151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.270.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 avril 2015 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015051516/833/18.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

—
Nous avons l'honneur de vous convier à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le 27 avril 2015 à 14h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Election de Monsieur Jos LENAERTS en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur sont invités à se présenter cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg qui se chargera notamment de collecter leur(s) titre(s) au porteur en vue de leur immobilisation et inscription dans le registre des actions au porteur de la Société.

Référence de publication: 2015052803/755/19.

Artelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 112.173.

—
Extrait du conseil d'administration d'artelis s.a. (la Société) tenue à Luxembourg le 4 décembre 2013.

Le conseil d'administration constate et accepte la démission de M. Berthold WEGMANN, né le 08 janvier 1958 à Wadern (Allemagne), demeurant à D-66115 Saarbrücken, 6, Nell-Breuning-Alle, de son poste de délégué à la gestion journalière avec effet au 31 décembre 2013.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTELIS S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015038982/15.

(150044539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

International Financing Partners S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.973.

—
Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi, 27 avril 2015* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015053369/750/18.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

—
Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV FDH PATRIMOINE à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *28 avril 2015* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2015051515/755/21.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

of the Company will be held on *27 April 2015* at the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg at 10 a.m. CET in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. Reading of the directors' report and the independent auditor's report of the annual financial statements of the year ended 31 December 2014 and approval of the annual financial statements closed on 31 December 2014;
2. Allocation of the results of the year ended 31 December 2014;
3. Reading of the directors' report and the independent auditor's report of the consolidated financial statements of the year ended 31 December 2014 and approval of the consolidated financial statements closed on 31 December 2014;
4. Discharge to the directors for the annual financial statements as well as for the consolidated financial statements;
5. Statutory appointments; appointment of the directors and the independent auditor;
6. Delegation of powers; and
7. Miscellaneous.

For the board of directors of the Company

Andrea Minguzzi

Director

Référence de publication: 2015050218/24.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *28 avril 2015* à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires⁶) Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015050919/755/30.

Kandira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2015 que M. Marco RIES, né le 6 janvier 1959 à Eschs/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de PROSOLVE S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015037974/14.

(150042566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

MezzVest Private Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.955.

Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 26 Février 2015

1. Les associés ont décidé de nommer Monsieur William Obenshain, née le 18 avril 1940 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse personnelle au 2236 N. Lincoln Park West, Chicago, 60614 3814, Etats-Unis d'Amérique en qualité de gérant de la Société avec effet au 26 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MezzVest Private Debt GP S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015038717/16.

(150043541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires de Sicav PLACEURO sont invités à assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 11 heures 30 à l'hôtel Parc Belair, 111 Avenue du 10 Septembre à L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Questions diverses.

Avis aux détenteurs d'actions au porteur :

La Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur stipule que ces titres au porteur doivent être immobilisés avant le 18 février 2016. Les titres encore en circulation à cette date seront annulés. Sicav PLACEURO recommande aux détenteurs d'actions au porteur de prendre contact soit avec COFIBOL, agent de registre et dépositaire pour les actions au porteur de la Société, sis au 16 rue d'Epernay L-1490 Luxembourg, soit avec leur distributeur habituel afin de connaître les démarches à effectuer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015053365/755/24.

Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of KATLA MANAGER SELECTION to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 28 April 2015 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the approved statutory auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2014
3. Allocation of the results
4. Discharge to the directors
5. Appointment of the approved statutory auditor
6. Statutory elections
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. Shareholders, who wish to attend the annual general meeting, are requested to inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days prior to the annual general meeting.

Référence de publication: 2015052804/755/21.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Shareholders of Capital International Fund (CIF) (the 'Company') are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) of CIF that will be held at the registered office of the Company on 28 April 2015 at 11.00am CET with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 December 2014.
2. Decision on the allocation of net results, including final dividend distribution.
3. Discharge of the Directors for the fiscal year ended 31 December 2014.
4. Election of Luis Freitas de Oliveira, Joanna Jonsson, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve and Stephen Gosztony as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2016.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers Société coopérative as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2016.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot attend the meeting in person and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of CIF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825) prior to 5.00pm CET on 27 April 2015. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli by telephone on +352 46 26 851. The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

7 April/17 April 2015

For and on behalf of the Board of
Directors..

Référence de publication: 2015050920/755/33.

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Nous avons l'honneur de vous convier à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le 27 avril 2015 à 10h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Par délégation d'European Fund Administration agissant en tant que dépositaire au sens prévu par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation et à la tenue du registre des actions au porteur (la Loi de 2014), les détenteurs d'actions au porteur souhaitant participer à l'Assemblée sont tenus d'immobiliser leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg (KBL) permettant ainsi l'inscription de leurs actions dans le registre des actions au porteur.

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de KBL conformément à la Loi de 2014.

Référence de publication: 2015052810/755/25.

Degroof Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 2015 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015050922/755/29.

Select Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.547.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 2015 à 10.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015050925/755/23.

Chartered Investments Fund UI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 180.412.

**NOTICE TO SHAREHOLDERS
of CHARTERED INVESTMENTS FUND UI SICAV
and its sub-fund "Prosperity Bond Fund"**

share class IDEUR unhedged

ISIN: LU0920174199

share class ODEUR unhedged

ISIN: LU0920174439

share class ODUSD unhedged

ISIN: LU0920174785

share class ODJPY hedged

ISIN: LU0920175089

share class ODJPY unhedged

ISIN: LU0920175246

The shareholders of Chartered Investments Fund UI SICAV are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "AGM") which will be held on 27 April 2015, 10 a.m. (Luxembourg time) at the office of the management company, Universal-Investment-Luxembourg S.A., at 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the Audited Annual Report for the financial year ended 31 December 2014;
2. Discharge of the directors of the company for the performance of their duties carried out during the financial year ended 31 December 2014;
3. Approval of Director's fees for the financial year ended 31 December 2014;
4. Acknowledgement of the resignation of Mrs. Anja Richter from the board of directors effective 30 April 2014;
5. Approval of Mr. Daniel Georg Maier as member of the board of directors effective 1 May 2014;
6. Appointment of Mr. Peter Tommerup, Mr. Eyal Agmoni and Mr. Daniel Georg Maier to serve as directors of the company until the next Annual General Meeting of shareholders;

7. Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. to serve as the company's statutory auditor until the next Annual General Meeting;
8. Allocation of the net results for the financial year ended 31 December 2014;
9. Miscellaneous

The resolutions set forth in the agenda for the AGM will require no special quorum and will be passed by a simple majority of the votes of shareholders present or represented at the AGM.

Shareholders who cannot personally attend the Meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. A proxy need not be a shareholder of the company. The proxy is available at <http://www.universal-investment.lu/Publikumsfonds/Mitteilungen> or alternatively from the registered office of the management company.

A copy of the Audited Annual Report as at 31 December 2014 is available from the registered office of the company or alternatively via email at VE.Comp-Secretary-UIL@universal-investment.com.

For and on behalf of the Board of Directors

Grevenmacher, April 2015

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015052806/755/47.

BDC Dovana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039026/10.

(150044817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg on *April 28, 2015* at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2014
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of their duties during the financial year December 31, 2014
5. Statutory Appointments

Shareholders are advised that resolutions will be passed by a simple majority of the votes cast by those shareholders present or represented and voting at the Annual General Meeting.

In case you should not be able to participate personally in the above Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 4290) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to RBC Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, for the attention of Fund Corporate Services - Domiciliation (or at Fax No. +352 / 2460-3331) by April 27, 2015, 9.00 a.m. (C.E.T.) at the latest.

If you wish to participate in person at this Annual General Meeting, we kindly ask you to inform the Company, in writing, at the address mentioned above, not later than April 23, 2015.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015050923/755/29.

Sodesoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7636 Ernzen, Montée d'Ernzen.
R.C.S. Luxembourg B 84.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2015038226/12.

(150042655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

ATP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 169.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 décembre 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 2014 a décidé de renouveler le mandat de Commissaire de la société THE CLOVER S.A. (siège social: 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Numéro du Registre de Commerce et des Sociétés: B 149293) et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 et statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039003/13.

(150044242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-Accent Lux qui se tiendra le 27 avril 2015 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels de la Sicav incluant le rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
2. Affectation des résultats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

La dernière édition du Rapport Annuel est disponible gratuitement au siège social de la Société sur simple demande par fax au: +352 46 40 10 413 ou par email à l'adresse suivante: Luxembourg-finrep4@statestreet.com.

Les actionnaires souhaitant être représentés lors de cette assemblée pourront obtenir le formulaire de procuration auprès du siège social de la société. Ce formulaire devra être renvoyé par fax le 23 avril 2015 au plus tard à l'attention de: Domiciliary Department / State Street Bank Luxembourg S.A., au numéro: +352 46 40 10 413 et/ou par email à l'adresse: Luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com, et/ou par courrier au siège social de la société.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de:

Pour le Luxembourg:
State Street Bank Luxembourg S.A.
49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Pour la Suisse:
Cornèr Banca S.A.
Via Canova, 16
CH-6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015051514/755/29.

CGDS Luxembourg Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.535.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015039087/12.

(150044756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Chartered Investments Fund UI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.412.

NOTICE TO SHAREHOLDERS

of CHARTERED INVESTMENTS FUND UI SICAV

and its sub-fund "Prosperity Bond Fund"

share class IDEUR unhedged

ISIN: LU0920174199

share class ODEUR unhedged

ISIN: LU0920174439

share class ODUSD unhedged

ISIN: LU0920174785

share class ODJPY hedged

ISIN: LU0920175089

share class ODJPY unhedged

ISIN: LU0920175246

The shareholders of Chartered Investments Fund UI SICAV are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "AGM") which will be held on 27 April 2015, 11 a.m. (Luxembourg time) at the office of the management company, Universal-Investment-Luxembourg S.A., at 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- a. Changing the address of the Company from "Munsbach" to "the municipality Grevenmacher" in Article 4 of the articles of incorporation in respect to the change of the address of the Company from 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.
- b. Changing the wording of Article 6 of the articles of incorporation in respect of the use of bearer shares, pursuant to the Law of 28 July 2014 regarding immobilisation of bearer shares and units and the keeping of the register of registered shares and the register of bearer shares and amending 1) the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and 2) the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The resolutions set forth in the agenda for the EGM will require a quorum of at least 50 % of the issued shares.

Shareholders who cannot personally attend the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. A proxy need not be a shareholder of the company. The proxy is available at <http://www.universal-investment.lu/Publikumsfonds/Mitteilungen> or alternatively from the registered office of the management company.

For and on behalf of the Board of Directors

Grevenmacher, April 2015

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015052805/755/40.

Hasa Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 175.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015037049/13.

(150041696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ORBIS SICAV and Class meetings of the shareholders of each of its Funds will be held at the Company's registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg at 3:00 p.m. on Thursday 30 April 2015 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Review of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2014.
3. Discharge to the Directors in respect of the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2014.
4. Re-election of Messrs Allan W.B. Gray, William B. Gray, John C.R. Collis, Claude Kremer, Austin J. O'Connor and David T. Smith as Directors of the Company.
5. Re-appointment of the Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

CLASS MEETINGS AGENDA:

To approve and ratify the Directors' dividend recommendation for the Orbis SICAV Global Equity, Japan Equity, Japan Core Equity, Asia ex-Japan Equity, Europe Equity, Global Balanced and International Equity Funds.

VOTING:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at each meeting. Separate votes will be held for the shareholders of each Fund on the Directors' dividend proposal for the Fund.

VOTING ARRANGEMENTS:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 3:00 p.m. (Luxembourg time) on 24 April 2015. Proxies may be sent by post or courier to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg and may also be faxed to +352 45 14 14 439 Attention: Carole Beninger. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

OTHER:

For investors in the Orbis SICAV, we are forwarding a copy of the audited 2014 Abridged Financial Statements for their Fund. The reports for the Orbis SICAV Global Equity, Asia ex-Japan Equity, Japan Equity, International Equity and Global Balanced Funds are also available at www.orbis.com. Please navigate to Our Performance ? Fund Reports ? Annual Statements. If you require a copy of the complete unabridged Annual Report of the Company, it is available upon request and free of charge at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015048920/755/41.

Credit Opportunity One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.085.

—
EXTRAIT

La société informe du changement suivant:

- Notification du changement d'adresse de Peter ENGELBERG avec effet immédiat. Sa nouvelle adresse est: 40, avenue Monterey, L-2162 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038475/13.

(150043859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

HellermannTyton Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.276.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de distribution et de transfert de parts sociales en date du 29 décembre 2014 que Hellermann Tyton Alpha S.à r.l. a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société à Hellermann Tyton Holdings Limited, une limited company constituée en vertu des lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe au Griffin House, 135 High Street, Crawley West Sussex, RGH101DQ, Royaume-Uni, et qui est immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 08432816.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038616/16.

(150043724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Association de soutien " La Vie est Belle ! ", Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 10.307.

—
STATUTS**I. Partie**

Art. 1^{er}. Il est créé une association sans but lucratif dénommée Association de soutien «La Vie est Belle !».

L'association a pour objet de soutenir les projets dans les domaines humanitaire, social, culturel, sportif et éducatif.

L'association entend:

- développer différents programmes de soutien dans les domaines humanitaire, social, culturel, sportif, éducatif dans les pays en voie de développement et dans les pays-cibles déterminés par le Conseil d'Administration;

- apporter son soutien à divers programmes existants.

L'activité de l'association de soutien «La Vie est Belle !» comprend notamment:

- l'organisation d'un bureau d'information et de documentation;

- l'édition, la distribution et la promotion de livres, bulletins, journaux ou magazines ou plus généralement tous supports d'informations numériques ou non, existant ou à venir, sur support physique ou par transmission informatisée quelle qu'elle soit, donnant des informations dans les domaines humanitaire, social, culturel, sportif, éducatif;

- l'organisation de rencontres et voyages pouvant développer des liens entre le Grand-Duché de Luxembourg, les pays-cibles déterminés par le Conseil d'Administration et les pays en voie de développement;

- l'organisation de divers événements visant à promouvoir l'entraide et le soutien des divers projets;

- informer et offrir un important réseau relationnel de contact et d'échange d'expériences et de recherches.

Art. 2. Le siège de l'association est à Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Le siège peut être transféré en un lieu quelconque du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

II. Partie - Adhésion

Art. 3. Les membres de l'association peuvent être des personnes physiques ou morales intéressées par le soutien de divers projets dans les domaines humanitaire, social, culturel, sportif et éducatif. Leur nombre ne peut pas être inférieur à trois.

Leur adhésion à l'association nécessite l'accord du Conseil d'Administration.

Art. 4. Les adhérents s'acquittent d'une cotisation dont le montant est défini par l'Assemblée générale. Une cotisation variable peut être appliquée en fonction du statut juridique des adhérents (personnes physiques, association de personnes, personnes morales). La cotisation annuelle ne saurait excéder 1.000,- Euros.

Art. 5. L'adhésion prend fin en cas de:

- a) décès d'un adhérent ou de dissolution de la personne morale admise comme adhérent,
- b) démission, qui doit être communiquée par écrit au Président du Conseil d'Administration,
- c) exclusion: le Conseil d'Administration peut déterminer quand l'adhérent ne remplit plus les conditions nécessaires à l'adhésion ou si l'adhérent a agi contre les intérêts et l'objet de l'association.

III. Partie - Administration de l'association

Art. 6. Les organes de l'association sont:

- le Conseil d'Administration,
- l'Assemblée Générale.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret et à la majorité des voix, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.

Le Conseil élu par l'Assemblée Générale désigne à son tour, en son sein

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Trésorier
- Un Secrétaire Général

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent, au moins une fois tous les six mois, sur la convocation du Président ou d'un Vice-Président lorsque le Président est empêché ou que ledit Conseil n'a pas été convoqué depuis six mois et un jour. Il délibère valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions peuvent être prises par échange de télécopies ou de courriels.

Le Conseil est juge de tous les cas non prévus aux présents statuts. Ses décisions seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Après expiration de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration restent en fonction jusqu'à leur réélection ou jusqu'à la nouvelle élection d'un successeur. Si un membre quitte le Conseil d'Administration avant expiration de son mandat, le Conseil d'Administration peut désigner un successeur pour la durée restante de la fonction du membre sortant, ce choix devra toutefois être approuvé par la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration se réunit tant que de besoin, au moins deux fois par an. Le Président convoque les membres aux réunions du Conseil d'Administration, en mentionnant l'ordre du jour.

Le Président ou, en son absence, un Vice-Président préside les réunions du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du Président est décisive.

En cas d'empêchement, un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est compétent pour tous les cas qui ne sont explicitement pas du ressort de l'Assemblée Générale. Il lui appartient en particulier de prendre des décisions en matière de:

- a) date et ordre du jour des Assemblées Générales,
- b) clôture de l'exercice comptable,
- c) établissement des prévisions pour le nouvel exercice,
- d) acquisition et cession de terrains,
- e) questions entraînant une modification essentielle de l'objet de l'association.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs membres ou à des tierces personnes.

A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de deux membres du conseil d'administration.

Pour les quittances la seule signature d'un membre du conseil d'administration sera suffisante.

Le Président et le Vice-Président disposent d'un pouvoir de signature individuelle pour la gestion courante de l'association.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou à plusieurs mandataires de son choix.

IV. Partie - Assemblée Générale

Art. 9. Dans le courant du premier trimestre de chaque année, les membres associés sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, en vue d'approuver le rapport moral et les comptes de l'année écoulée, et de délibérer sur les autres questions portées à l'ordre du jour.

Le quart des membres associés, présents ou représentés, constitue le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint à une Assemblée Ordinaire, une nouvelle Assemblée pourra avoir lieu un quart d'heure après et délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les membres associés empêchés de se rendre aux Assemblées peuvent se faire représenter par un autre membre associé, muni d'un pouvoir écrit.

Ne peuvent prendre part aux Assemblées que les membres qui ont régulièrement acquitté leur cotisation.

Art. 10. L'exercice est l'année civile.

Art. 11. Le Conseil d'Administration décide du jour et du lieu des Assemblées et envoie les convocations par simple lettre quinze (15) jours au moins avant cette date.

Art. 12. L'Assemblée élit chaque année un commissaire aux comptes ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, lequel est chargé de la vérification à l'Assemblée Générale pour contrôle et accord.

Il présente le rapport de cette vérification à l'Assemblée Générale pour contrôle et accord.

Art. 13. L'Assemblée Générale reçoit les rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et l'évolution financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne un quitus aux membres du Conseil d'Administration sortants quant à leur fonction administrative.

Les décisions sont prises à la majorité simple, sans considération pour le nombre des membres présents.

Art. 14. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration.

Les membres désirant soumettre une proposition à l'Assemblée Générale doivent adresser le texte de la proposition au Président, au minimum une semaine avant l'Assemblée, afin que le Conseil d'Administration puisse l'examiner et, le cas échéant, l'intégrer à l'ordre du jour.

Art. 15. Le Conseil a le droit de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire chaque fois qu'il le jugera nécessaire sur demande commune d'un quart des membres.

Dans ce cas, les convocations devront porter les motifs de la demande de réunion.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en Assemblée Générale Extraordinaire.

V. Partie - Moyens

Art. 16. Les moyens de l'association sont les suivants:

1. Les cotisations annuelles prévues par l'article 4.
2. Les produits résultant de ses biens et valeurs en tous genres ainsi que de ses prestations de service.
3. Les dons, legs et subventions qui lui sont versés sans conditions.

Ces moyens constituent le budget annuel duquel le Conseil d'Administration dispose conformément à l'objet de l'association.

L'excédent éventuel est reporté sur le budget de l'année suivante ou, sur décision de l'Assemblée Générale, affecté à un fonds de réserve.

VI. Partie - Dissolution et dispositions générales

Art. 17. La dissolution de l'association peut être demandée soit par le Conseil d'Administration, soit par un quart des membres. La demande de dissolution par un quart des membres peut être exprimée lors d'une Assemblée Générale soit par envoi d'un courrier recommandé par chacun des membres requérants. Dès réception, le Président convoque une Assemblée Générale Extraordinaire, autorisée à délibérer en présence de la moitié des membres plus un. La dissolution nécessite une majorité de 3/4 des voix pour que la dissolution soit effective.

Si cette Assemblée ne réunit pas le nombre de membres requis, une nouvelle Assemblée est convoquée dans un délai de 20 jours après la première. Cette Assemblée est autorisée à délibérer à la majorité simple, sans considération pour le nombre de membres présents.

Le patrimoine éventuellement existant est donné aux associations ayant pour vocation le développement de différents programmes de soutien dans les domaines humanitaire, social, culturel, sportif, éducatif ou, à défaut, à la Croix Rouge Luxembourgeoise.

Art. 18. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Statuts approuvés le 19 décembre 2014.

Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, demeurant au 6, rue de La Montée, L-3321 Berchem, de nationalité française, Ada Zarubinskaya (épouse Bashirov), dirigeante de sociétés, demeurant au 6, rue de La Montée, L-3321 Berchem, de nationalité française,

Nurlana Bashirova, employée privée, demeurant au 6, rue de La Montée, L-3321 Berchem, de nationalité française,

Narmina Bashirova, étudiante, demeurant au 6, rue de La Montée, L-3321 Berchem, de nationalité française.

Les personnes ci-dessus sont les fondateurs et membres associés de l'Association de soutien «La Vie est Belle !», Association sans but lucratif.

Signature.

Référence de publication: 2015037565/147.

(150042715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.075.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of

"Luxembourg Investment Company 51 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«Luxembourg Investment Company 51 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037170/261.

(150042292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Way International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.009.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B166.905; ici représentée par son gérant Monsieur Alexandre PHAN, expert-comptable, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «WAY INTERNATIONAL S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3.

3.1. La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille et deux euros (31.002,- EUR), représenté par trente et un mille et deux (31.002) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §1 et §2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de trois (3) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les actions ont toutes été souscrites par la société «ESPERIA Luxembourg S.à r.l.», préqualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille et deux euros (31.002,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.-Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Tamara CAIANI, administratrice de société, née à Thionville (France), le 9 juin 1978, demeurant à L-1938 Luxembourg, 27, rue Nicolas Liez;

- Monsieur Jonathan DEBUE, administrateur de sociétés, né à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), le 1^{er} décembre 1983, demeurant à 5, Rue des Près d'Oneux (BUR) B-4210 Burdinne, Belgique;

- Monsieur Frédéric DE BAERE, administrateur de sociétés, né à Ostende (Belgique), le 16 Février 1976, demeurant à 9, Rue de Noville les Bois, T. il B-5380 Fernelmont, Belgique; et

- Monsieur Alexandre PHAN, expert-comptable, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II

Est-appelé à la fonction d'administrateur délégué:

Monsieur Alexandre PHAN, prénommé.

Il a le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

3.- A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

La société «Moncler Advisory S.à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.895.

4.- L'adresse du siège social est établie à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse.

5.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 février 2015. Relation GAC/2015/1449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015037484/220.

(150041656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Ares ECSF III (A) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.100.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARS:

Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, with registered office at the offices of Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 80522 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ares ECSF III (A) Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The

registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, junior debt, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6 The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager have agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4 Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at 1,500 euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) Set the number of managers of the Company at 6 (six);

(b) Appoint:

- Eric Vimont, managing director, born on 18 July 1974 in Reunion Island, France, residing professionally at 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugh Phillips, associate general counsel, born on 3 December 1979 in England, professionally residing at 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Michael Thomas, director, born in Pennsylvania, United States of America, on 9 March 1967, professionally residing at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugo Froment, employee, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period;

- Douwe Terpstra, employee, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and

- Sophie Perrin-Janet, employee, born on 15 January 1981 in Vénissieux, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period;

(c) Set the registered office of the Company at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Ares European Credit Strategies Fund III (A) L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois de l'île de Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands et immatriculé auprès du Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 80522 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares ECSF III (A) Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, dette subordonnée et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6 La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le (s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient donné leur accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Ares European Credit Strategies Fund III (A), L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à 1.500 euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 6 (six);

(b) Nommer:

- Eric Vimont, administrateur, né le 18 juillet 1974 à la Réunion, France, ayant sa résidence professionnelle au 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugh Phillips, directeur juridique adjoint, né le 3 décembre 1979 en Angleterre, ayant sa résidence professionnelle au 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Michael Thomas, gérant, né en Pennsylvanie aux Etats-Unis d'Amérique, le 9 mars 1967, ayant sa résidence professionnelle au 43 Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugo Froment, employé, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

- Douwe Terpstra, employé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;
et

- Sophie Perrin-Janet, employée, née le 15 janvier 1981 in Vénissieux, France, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;
et

(c) Fixer le siège social de la Société au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: EAC/2015/2598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037562/445.

(150042600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pharma Vita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.251.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Edoardo CIGNOLI, né à Milan (Italie) le 3 mars 1961 et demeurant au 509 Caledonian Road, London N7 9RN (Royaume Uni) («l'actionnaire»),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1725 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2014, laquelle procuration reste jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée PHARMA VITA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 163 251, établie et ayant son siège social au 92 rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg, ci-après nommée la "Société",

- a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C n° 2612 du 27 octobre 2011, et les statuts n'ont pas été modifiés depuis

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000- représenté par 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1- chacune;

- Que l'actionnaire unique est propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné,
ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;
- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Private Trustees SA, société anonyme luxembourgeoise avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74 700, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 92 rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/853. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037327/56.

(150041727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**iAsset Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. GMPS Group Holding S.A.).**

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 189.200.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GMPS Group Holding S.A., a public limited company (société anonyme), RCS Luxembourg B number 189.200, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6e, route de Trèves, incorporated by deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, on July 14, 2014, published in the Mémorial C No 2116 of August 11, 2014 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Angela NICKEL, Executive Managing Director, professionally residing at L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

The chairman appoints as secretary Mr. Helmut HAVENITH, auditor, professionally residing in L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Helmut HAVENITH, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda published as follows:

- in Mémorial C on 29 January 2015, Number 227 and 5 February 2015 Number 299 and

- in "Letzebuerger Journal", on 29 January 2015 and 5 February 2015.

The justificative documents of the publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 6^e, route de Trèves, to L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

2. Change of article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company.

3. Amendment of the corporate name of the Company to iAsset Holding S.A.

4. Change of article 1 of the articles of association of the Company.

5. Decision to fix the number of Directors at three (3) and appointment of Mr. Uwe Nickel and Mr. Jan Reus as Directors of the Company for a period of six years.

6. Miscellaneous

IV.- It appears from the attendance list, that out of 31,000 shares in circulation, 30,070 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the present meeting is validly constituted and is accordingly authorized to deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 6^e, route de Trèves, to L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

Second resolution

Subsequently, the Meeting decides to amend article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 2. Registered Office (1st paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.»

Third resolution

The Meeting decides to change the corporate name of the Company from GMPS Group Holding S.A. to iAsset Holding S.A..

Fourth resolution

Subsequently, the Meeting decides to amend article 1 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of iAsset Holding S.A. (hereinafter the «Company»).»

Fifth resolution

The Meeting decides to fix the number of Directors at three (3) and appointment of Mr. Jan Reus, born on the 15 July 1952, in Medan (Netherlands), with professional address in L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange, and Mr. Uwe Nickel, born on the 4 October 1977, in Dresden (Germany), with professional address in L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange as Directors of the Company for a period of six years.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le seizième jour du mois février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GMPS Group Holding S.A., RCS Luxembourg B numéro 189.200, avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6^e, route de Trèves, constituée par acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, le 14 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2116 du 11 août 2014 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angela NICKEL, Executive Managing Director, demeurant professionnellement à L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Helmut HAVENITH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Helmut HAVENITH, précité.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour aux actionnaires publiés comme suit:

- dans le Mémorial C le 29 janvier 2015 numéro 227 et le 5 février 2015 numéro 299, et
- dans le "Letzebuurger Journal", le 29 janvier 2015 et le 5 février 2015.

Les justificatifs des publications sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la Société de L-2633 Senningerberg, 6^e, route de Trèves vers L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

2.- Modification de l'article 2, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société.

3.- Modification de la dénomination de la Société en iAsset Holding S.A.

4.- Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

5.- Décision de fixer le nombre des administrateurs à 3 et nomination de Monsieur Uwe Nickel et Monsieur Jan Reus en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de six ans.

6.- Divers.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 31.000 actions en circulation, 30.070 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour quorum de présence requis.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2633 Senningerberg, 6^e, route de Trèves vers L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

Deuxième résolution

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. Siège Social. (premier paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de GMPS Group Holding S.A. en iAsset Holding S.A..

Quatrième résolution

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de iAsset Holding S.A. (la Société).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et de nommer Monsieur Jan Reus, né le 15 juillet 1952, à Medan (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange et Monsieur Uwe Nickel, né le 4 octobre 1977, à Dresden (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de six ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angela Nickel, Helmut Havenith, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 18 février 2015. 1LAC / 2015/ 5169. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015037887/145.

(150043290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Harvester Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.112.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Celosia Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg and a share capital of EUR 20,000, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number RCS B 192.949,

represented by Maître Alexandre Pel, Maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 January 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Harvester Topco S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Harvester Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12.500) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Xavier Geismar	4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France	Manager	24 th January 1975	Nancy (France)
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	19 th May 1983	Mont-Saint Martin (France)
Ben Osnabrug	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG United Kingdom	Principal	2 nd August 1979	Weert (The Netherlands)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand- Duché du Luxembourg.

A comparu:

Celosia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de 20.000 Euros, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 192.949,

représentée par Maître Alexandre Pel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 janvier 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a demandé au notaire soussigné mettre en place les statuts d'une société à responsabilité limitée «Harvester Topco S.à r.l.» qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Harvester Topco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les

autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.500,-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Xavier Geismar	4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France	Gérant	24 janvier 1975	Nancy (France)
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L-1246	Gérant	19 mai 1983	Mont Saint Martin (France)
Ben Osnabrug	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom	Principal	2 août 1979	Weert (Pays- Bas)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec le Notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: A. PEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3425. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015037900/394.

(150042744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

SCI-GUO-YE, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.500,00.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 15, rue de Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg E 1.645.

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Xiyao Guo, serveuse, née le 28 août 1977 à Zhejiang (Chine), demeurant à 15, rue Johannes Gutenberg, L-1649 Luxembourg;

2.- Monsieur Jingjian Guo, cuisinier, né le 15 novembre 1980 à Zhejiang (Chine), demeurant à 15, rue Johannes Gutenberg, L-1649 Luxembourg.

Lesquels comparants, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que le capital social de la société «SCI-GUO-YE», une société civile avec siège social au 15, Rue de Gutenberg, L-1649 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E1645, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 937 du 30 octobre 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société"), est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- Qu'il résulte d'un acte de partage et clôture de liquidation reçu en date du 25 juin 2010 par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, que Madame Xiyao Guo, prénommée, est devenue la seule et unique propriétaire des 126 (cent vingt-six) parts sociales de la société SCI-GUO-YE et que le capital social de la société est détenu comme suit:

Madame Xiyan Guo, prénommée	126 parts sociales
Monsieur Jingjian Guo, prénommé,	124 parts sociales
Total:	250 parts sociales

III.- Que les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la société détenant l'intégralité de son capital social, décident en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

IV.- Que les associés décident de révoquer avec effet immédiat Monsieur Haibo YE, comme gérant de la société SCI-GUO-YE et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

V.- Que les associés confirment que les gérants actuels sont:

1.- Madame Xiyan Guo, serveuse, née le 28 août 1977 à Zhejiang (Chine), demeurant à 15, rue Johannes Gutenberg, L-1649 Luxembourg;

2.- Monsieur Jingjian Guo, cuisinier, né le 15 novembre 1980 à Zhejiang (Chine), demeurant à 15, rue Johannes Gutenberg, L-1649 Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, conformément à l'article 11 des statuts.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de EUR 550,-, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. GUO, J. GUO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2015. Relation: LAC/2015/1462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015037399/55.

(150042450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

E.C.M. Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.092.

L'an deux mille quinze, le treize février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien, né à Vila Real (Portugal) le 22 novembre 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «E.C.M. Promotions S.à r.l.», avec siège social à L-7535 Mersch, 33, avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 du 30 novembre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 82.092.

agissant en sa qualité d'associé et de propriétaire de la totalité des parts sociales, émises par la société à responsabilité limitée précitée,

réuni en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique transfère le siège social de L-7535 Mersch, 33, avenue de la Gare à L- 8080 Bertrange, 13, route de Longwy et en conséquence décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer Madame Carla DOS SANTOS SILVA, comptable, née à Aradas/Aveiro (Portugal) le 18 février 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité de son poste de gérant sans lui donner décharge et se confirme comme seul et unique gérant avec pouvoir d'engager seul la société.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Manuel PIRES COELHO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 18 février 2015. Relation: DAC/2015/2892. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036931/48.

(150042375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Ebony Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.678.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société

EBONY PROPERTIES S.à r.l.

une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 2012,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 18 juin 2012, numéro 1521, page 72.993

A comparu à cet effet:

Laurentia Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.195

ici représentée par Madame Priscillia Clechet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la dite société, et en sa qualité d'associée unique, la dite partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer le régime de signature sous lequel la société sera valablement engagée. Ainsi, l'associée unique décide que dorénavant la société sera valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

En exécution de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 10 alinéa 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

dans la version anglaise des statuts:

“ **Art. 10. sixth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.”

dans la version française des statuts:

« **Art. 10. sixième alinéa.** La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. CLECHET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2685. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036935/48.

(150041729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Aida Wedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 166.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037538/10.

(150043002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Sof-10 Starlight 12 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.567.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 5 mars 2015 que la société SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société Lux 48 Starlight GBP S.à r.l. dont le siège social se situe 4, rue Dicks L-1417 Luxembourg, enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 191 661.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 48 Starlight GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2015038883/19.

(150043747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.
